



## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES DÎNEURS

Ce mode de fonctionnement a pour but de :

- Te responsabiliser dans ton comportement et ton attitude;
- Assurer la qualité de vie lors de la période du dîner;
- Te procurer un milieu de vie attrayant et sécuritaire;
- Favoriser ton respect et le respect des autres.



### 1. MENU

Dans un souci d'éducation, l'école encourage la préparation de menus équilibrés, la consommation de fruits, de légumes, de produits laitiers, de viandes et substituts et de produits céréaliers. S'il y a des allergies alimentaires chez certains enfants, les parents en seront avisés puisque certaines restrictions s'appliqueront pour la sécurité des enfants.

### 2. PROCÉDURES

- 2.1 À la fin des cours, je passe à la salle de bain pour aller à la toilette et me laver les mains.
- 2.2 Je me rends à la salle des dîneurs avec les vêtements appropriés pour sortir à l'extérieur.
- 2.3 La période prévue pour prendre mon dîner est généralement entre 11 h 21 à 12 h 36 (maternelle : 10 h 50 à 13 h 14)
- 2.4 Des micro-ondes sont mis à ma disposition pour réchauffer mon repas. Je prends soin d'apporter des repas qui sont décongelés. Je place ce repas dans un contenant conçu pour le micro-ondes.
- 2.5 Après le dîner, des jeux calmes peuvent être organisés (jeux de table). La durée de ceux-ci est déterminée selon la température extérieure.
- 2.6 Quand la température le permet, **tous les élèves** se rendent à l'extérieur. À ce moment, des jeux sont disponibles et varient selon les saisons. Le matériel servant à ces jeux doit cependant être rapporté à l'endroit désigné après la période du dîner, par la personne qui l'a sorti ou la personne désignée.

## PROCESSUS D'APPLICATION DES RÈGLES D'HARMONIE POUR LES DÎNEURS

### PRINCIPES DE BASE

L'application des règles d'harmonie des dîneurs réguliers ou occasionnels concerne uniquement la période du dîner. Lorsqu'il y a manquement aux règles d'harmonie par les dîneurs, la surveillante l'inscrit sur un billet qu'elle remet à la TES. C'est la TES qui gère le cumulatif des avis. Une fiche est faite au besoin pour chaque élève et les manquements sont cumulatifs.

#### 1. PREMIER AVIS

Au 1<sup>er</sup> avis, la T.E.S. rencontre l'élève. Le 1<sup>er</sup> avis est signé par ces 2 personnes.

#### 2. DEUXIÈME AVIS

Lorsqu'il y a un deuxième manquement aux règles d'harmonie des dîneurs, la T.E.S. rencontre l'élève. Ce second avis doit être signé par l'élève, la T.E.S. et le parent.

#### 3. TROISIÈME AVIS

La T.E.S. inscrit le 3<sup>e</sup> manquement aux règles d'harmonie sur la fiche de l'élève qui doit la signer et la faire signer par ses parents. La T.E.S. rencontre la direction (parfois avec l'élève) qui signe l'avis.

#### 4. QUATRIÈME AVIS

La T.E.S. inscrit le 4<sup>e</sup> manquement aux règles d'harmonie sur la fiche de l'élève qui doit la signer et la faire signer par ses parents. La T.E.S. informe la direction qui signe aussi l'avis. Une lettre est également envoyée à la maison pour informer les parents de la situation. Cette lettre doit être signée par l'élève, la TES, la direction et les parents.

#### 5. CINQUIÈME AVIS

La T.E.S. inscrit le 5<sup>e</sup> manquement aux règles d'harmonie sur la fiche de l'élève qui doit la signer et la faire signer par ses parents. De plus, la T.E.S. informe la direction qui signe aussi l'avis et une lettre est envoyée à la maison pour informer les parents d'une suspension du droit de rester à l'école pour la période du midi pour une durée de quelques jours. Dans une telle situation, les parents deviendront responsables de leur enfant pendant la période du midi. La direction communiquera aussi avec les parents.

**Note :** La direction de l'école est autorisée en tout temps à accélérer le processus des avis à la suite d'événements jugés exceptionnels. Un système de renforcement ou valorisation des comportements positifs peut être mis en place afin de maintenir ou valoriser un climat agréable et sécuritaire pendant la période dîner.